



DADONVILLE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 06/2023

L'an deux mil vingt-trois, le 16 mars, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à dix-huit heures trente minutes, en session ordinaire, salle polyvalente Pierre Déret de Dadonville, sous la présidence de Mme Evelyne CHARVIN, Maire.

Date de convocation : 9 mars 2023.

Membres présents :

Mme Evelyne CHARVIN, M. Pierre VICECONTI, Mme Sophie CHAMARD, M. Jean-Paul LOUBIÉ, Mme Dolorès JACINTO, M. Guy THARIOT, Mme Chantal MERCIER, M. Jean-Pierre BONILLO, M. Raynald BACHELET, M. Jean-Pierre MEZIANE, Mme Christine BIBOLLET, Mme Adèle NGOUA'NGOUA, M. Renaud BERTHIER, Mme Valérie LEGRAND, Mme Laëtitia VERSTRAETE, M. Patrick DAMION, M. Jean-Christophe MARTINS.

Absent excusé :

Mme Christiane CAULIER a donné pouvoir à Monsieur Pierre VICECONTI.
M. Laurent DELTEIL a donné pouvoir à Monsieur Jean-Paul LOUBIE.

Quorum : 10.

A été désigné secrétaire : Monsieur Jean-Christophe MARTINS.

Nombre de membres en exercice : 19

OBJET : MISE À L'ENQUÊTE PUBLIQUE DES PROJETS DE ZONAGES DES EAUX USÉES ET DES EAUX PLUVIALES

Madame le Maire expose les résultats de l'étude de définition des projets de zonages d'assainissement de la commune réalisée par le Bureau d'Etudes **Setec Hydratec**.

Il convient maintenant de mettre à l'enquête publique les conclusions de cette étude.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles R 2224-8 et R 2224-9,

Entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE les projets des zonages d'assainissement tel que définis par les cartes de zonages eaux usées et eaux pluviales de l'étude citée ci-dessus, et annexées à la présente.

AUTORISE le Maire, à lancer la procédure d'enquête publique des projets de zonages d'assainissement conformément aux articles 3 et 4 du décret du 3 juin 1994 abrogés par les articles R.2224.8 et R.2224.9 du Code Général des Collectivités Territoriales (créés par le décret du 7 avril 2000, modifiés par le décret du 29 décembre 2011 et le décret du 11 septembre 2007 respectivement).

Présents 17	Votants : 19	Pour : 19	Contre : 0	Abstention : 0
-------------	--------------	-----------	------------	----------------

Envoyé en préfecture le 20/03/2023

Reçu en préfecture le 20/03/2023

Publié le 20/3/2023

ID : 045-214501199-20230316-DELIB_06_2023-DE



Acte rendu exécutoire

POUR EXTRAIT CE
CONFORME,
Le Maire,

Après dépôt en Sous-Préfecture
Le 20/3/2023
Et publication ou affichage
Du 20/3/2023
Le Maire, Evelyne CHARVIN



Evelyne CHARVIN

